



Un gendarme a t'il le droit de faire un test salivaire

Par **cedre**, le **05/04/2013** à **15:44**

bonjour

un gendarme ma tel pour une deposition mais une fois la bas s'est lui qui a fait ca deposition lui meme est ma obliger a consentir puit a signer sous peine de procedure est d'incarceration alors que je n'etait pas dacors en ces fait en fait il avait arreter un copain qui diler avec qui je m'etait facher qui a parament leur aurais dit que il me vende regulierement tout les moi de l'herbe j'ai dit au gendarme que je ne fumer pas mais il a rien voulu savoir j'etait obliger enfin pour enfonsser le clou il ma fichier a pris mes emprunte ainssi que les photos et ma marquer comme un fumeur de kanabis as t il le droit de m'inculpe sans preuve et a t'il le droit de me faire un test salivaire sur simple denoncation d'un dileur **merci**

Par **amajuris**, le **05/04/2013** à **16:19**

bjr,

un gendarme peut faire un test salivaire.

comme vous écrivez que vous ne fumez pas, vous ne risquez rien.

un gendarme n'inculpe pas, seul un juge peut mettre en examen.

cdt

Par **cedre**, le **05/04/2013** à **17:32**

et il a le droit de me faire signer une deposition fausse sous la contrainte
et il est pas obliger d'enregistrerles interogatoire
car ca prouverais qu'il ma obliger a signer

Par **cedre**, le **05/04/2013** à **17:34**

et il a le droit de me faire signer une deposition fausse sous la contrainte
et il est pas obliger d'enregistrerles interogatoire
car ca prouverais qu'il ma obliger a signer